



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

TIPP

Question écrite n° 6171

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les difficultes engendrees par la hausse du prix des carburants pour les infirmiers liberaux de France. En effet, cette augmentation tres importante et necessaire au reequilibrage du budget de l'Etat a ete decidee apres la signature des accords de maitrise des depenses de sante. Ceux-ci ne pouvaient donc en tenir compte. Le ministere du budget refusant d'envisager que cette augmentation puisse faire l'objet d'une compensation fiscale, dans sa reponse a la question ecrite numero 964 publiee au Journal officiel du 13 septembre 1993, il lui demande ce que le Gouvernement peut faire afin de tenir compte de cette augmentation du prix des carburants dans le cadre d'un ajustement des accords signes.

Texte de la réponse

La revalorisation tarifaire des honoraires des infirmiers liberaux est l'objet d'avenants tarifaires a la convention nationale de la profession negocies entre les parties signataires du texte conventionnel et approuves ensuite par arretes interministeriels. La derniere revalorisation de l'indemnite forfaitaire de deplacement a pris effet le 1er janvier 1992. Par ailleurs, compte tenu de l'effort realise par la profession infirmiere pour maitriser l'evolution des volumes d'activite et promouvoir des pratiques de qualite, deux revalorisations de la lettre-cle AMI ont ete operees en 1992 et par arrete du 25 mars 1993, une refonte de la nomenclature des actes, a permis l'inscription au remboursement de nouveaux actes et la revalorisation du paiement d'autres, deja inscrits. Au moment des negociations portant sur l'exercice 1994, il conviendra bien evidemment de prendre en compte les elements conditionnant l'activite des infirmiers liberaux et leurs charges, dans la discussion permettant de determiner les objectifs et tarifs, compte tenu de l'appréciation des besoins sanitaires et des possibilites de l'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Daubresse Marc-Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6171

Rubrique : Impots et taxes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3125

Réponse publiée le : 1er novembre 1993, page 3798